



Réunion Publique

Organisation de la rentrée scolaire 2018

Vendredi 17 Novembre 2017

Fin juin, le gouvernement publie en urgence un décret permettant le retour à la semaine de 4 jours. Dans la même période, le gouvernement annonce la suppression des emplois aidés.

Face à ces annonces et à la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis des enfants, des parents et du personnel, la municipalité a décidé de ne rien faire en urgence et de conserver le dispositif actuel jusqu'en JUIN 2018.

Cette démarche a été « confiée » au Comité Consultatif Enfance Jeunesse (CCEJ) et devra déboucher à la fin de l'année 2017 ou au début 2018 sur des préconisations.

Qu'est-ce que le CCEJ ?

La création d'un Comité Consultatif Enfance & Jeunesse a été adoptée en conseil municipal le 21 mai 2012 avec pour objectif majeur d'offrir aux différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse un espace de communication et de synergie essentiel pour imaginer et accompagner la politique globale d'éducation engagée par la commune.

Le Comité Consultatif Enfance & Jeunesse est placé sous la présidence du Maire. Il regroupe très régulièrement une vingtaine de personnes représentant la communauté éducative dans son sens large : La mairie d'Aniane à travers le service Enfance & Jeunesse et sa bibliothèque, l'Education Nationale (Directrices, enseignants de l'école maternelle, école élémentaire et collège de Gignac), la communauté de communes représentée par le multi-accueil, les coordinateurs et animateurs du RAM, les bénévoles d'associations sportives et culturelles en lien avec l'enfance et la jeunesse et les représentants des parents d'élèves.

La réunion publique qui s'est tenue le 17 Novembre 2017 a pour objectif d'informer la population des enjeux d'un changement d'organisation scolaire pour lui permettre d'opter pour un choix éclairé pour la rentrée 2018.

Ont notamment été présentés

- Contexte de l'accueil enfance et jeunesse sur le village avant 2014
- Historique des rythmes scolaires en France
- Processus de mise en place du dispositif actuel à Aniane et description
- Evaluation du dispositif périscolaire ALP
- Eléments financiers
- Evaluation de la réforme des rythmes scolaires par l'éducation nationale
- Point de vue de la FCPE (principal syndicat de parents d'élèves)
- Point de vue du SNUIPP et du SE UNSA (principaux syndicats d'enseignants)
- Cartographie de l'organisation scolaire 2017/2018 sur notre territoire

Contexte de l'accueil enfance et jeunesse sur le village avant 2014

Avant 2012 :

Les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir) se réduisaient à des garderies :

- Pas de taux d'encadrement réglementaire : Pour exemple, le restaurant scolaire était encadré par 4 personnes, on avoisinait un taux d'encadrement de 30/35 enfants par animateur
- Le personnel n'était pas qualifié (pas de diplôme dans l'animation)
- Il n'y avait pas de proposition d'activité et de projet pédagogique

Conséquences : beaucoup de bruit, des conflits, des enfants excités, un personnel épuisé, moins de sécurité

De 2012 à 2014 :

- Pas de dispositif réglementaire qui fixe des taux d'encadrement mais un effort de la municipalité pour renforcer les équipes, particulièrement sur le temps méridien (2 personnes supplémentaires le midi en élémentaire soit un taux d'encadrement avoisinant les 1 pour 20)
- mise en place d'un projet pédagogique autour du jeu en partenariat avec la compagnie des jeux (installation de jeu dans la cour et formation des animateurs)
- réfection des restaurants scolaires

Conséquences : des conflits qui diminuent, un temps d'accueil le midi beaucoup plus agréable pour les enfants et le personnel

Historique des rythmes scolaires en France

- ⇒ 2008 : sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Xavier Darcos ministre de l'éducation décide de supprimer le samedi matin d'école : passage aux 4 jours d'école sans allongement de la durée de la journée scolaire (compression du temps scolaire)
- ⇒ 2013 : sous la présidence de François Hollande, Vincent Peillon ministre de l'éducation lance la réforme de refonte de l'école, avec notamment la modification des rythmes scolaires qui vise à alléger les journées scolaires de l'enfant en rajoutant une matinée de temps scolaire.
- ⇒ 2017 : sous la présidence d'Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer laisse le choix aux communes de revenir ou non sur la réforme précédente, soit un retour ou pas à 4 jours scolaires

Il est à noter que la France est le pays d'Europe qui compte le moins de journées scolaires et le plus de vacances scolaires : 162 journées d'école en France contre 185 jours en moyenne pour les membres de l'OCDE, où la semaine scolaire se décline sur 5 jours. Les journées des élèves français sont de fait plus chargées que celles de leurs voisins (6 heures pour une organisation à 4 jours, 5h20 pour 4,5 jours contre 4h15 en moyenne pour les pays de l'OCDE).

Processus de mise en place du dispositif actuel à Aniane et description (ALP, taux d'encadrement, fréquentation...)

Depuis Septembre 2014, la municipalité a créé un accueil de loisirs périscolaire (ALP), dispositif réglementaire cadré par l'Etat (Jeunesse et Sport) qui impose un taux d'encadrement (1 pour 14 en élémentaire et 1 pour 10 en maternelle lors de la mise en place du décret ; taux d'encadrement assoupli par la suite à 1 pour 18 en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle), un projet pédagogique, des animateurs qualifiés dans l'animation. Ce dispositif est en partie financé par la CAF (Caisse d'allocations familiales).

Lors de l'assouplissement de la loi en matière de taux d'encadrement, la municipalité a fait le choix de ne pas changer. Les taux d'encadrement actuels sont donc de 1 pour 14 en élémentaire et 1 pour 10 en maternelle. A mettre en perspective avec les taux de 1 pour 30 à 35 cités plus haut.

Ce dispositif accueille les enfants le matin avant l'école (55 enfants/ jours en moyenne ; dont 15 en mater et 30 en élémentaire) ; entre midi et deux (185 enfants/ jour en moyenne ; dont 45 enfants en mater et 140 en élémentaire) ; l'après-midi de 16 à 17 (120 enfants/ jours en moyenne, dont 30 maternelles et 90 élémentaires) ; puis de 17 à 18h (50 enfants/ jours en moyenne, dont 16 en maternelle et 34 en élémentaire).

C'est donc près de 255 enfants qui sont accueillis chaque année par ce dispositif périscolaire (sur les 315 enfants scolarisés).

Le contenu de cet ALP, ainsi que l'ensemble des actions périscolaires, sont issus des orientations de notre Projet éducatif territorial – PEDT, (document consultable sur le site de la mairie <http://www.ville-aniane.com/comite-consultatif-enfance-jeunesse>) qui a été réalisé par le Comité Consultatif Enfance Jeunesse.

Evaluation du dispositif périscolaire d'ALP

Synthèse des résultats

Enquête disponible sur le site de la mairie <http://www.ville-aniane.com>

LE CHOIX DES HORAIRES :

En 2017 : **95 %** des parents sont satisfaits des horaires du matin : (soit + de 5 pts par rapport à 2015).

En 2017 : **88.5 %** des parents sont satisfaits des horaires du soir : (soit + 14.5 pts par rapport à 2015)

LES MODALITES D'INFORMATION ET D'ECHANGES :

En 2017 : **94 %** des parents sont satisfaits des modalités de réservation (soit + 17pts par rapport à 2015).

En 2017 : **4 %** ne sont pas du tout satisfaits sur les échanges avec les animateurs au sujet de leur enfant (soit une baisse 4.6 pts par rapport à 2015)

LES LIEUX D'ACTIVITES :

En 2017 : plus de **80 %** sont satisfaits des lieux où se déroulent les activités du matin: (soit + de 10pts par rapport à 2015).

L'ENCADREMENT ET LES ACTIVITES

En 2017 : **93 %** sont satisfaits de l'organisation de ce temps du matin : (soit + de 16 pts par rapport à 2015).

En 2017 : **94 %** sont satisfaits du type d'activités proposées : (soit + de 13 pts par rapport à 2015)

En 2017 : **91 %** sont satisfaits de la qualité du travail des animateurs : (soit + de 9 pts par rapport à 2015).

On a pu constater une grande satisfaction sur la diversité, la qualité et l'organisation des activités sur tous les temps des Accueils de Loisirs Périscolaires.

LES ATTENTES DES PARENTS

- Une amélioration des modalités d'information sur les temps d'accueils périscolaires.
- Un rallongement des horaires de l'A.L. P du soir jusqu'à 18h30.
- Des demandes de retour à la semaine de 4 jours sur la maternelle (4 parents seulement).

Eléments financiers

Deux éléments financiers dépendent des arbitrages à venir du gouvernement :

Le fond d'aide de l'Etat (accordé uniquement si on est sur une organisation à 4,5 jours d'école) est maintenu pour l'année scolaire 2017/2018 et certainement pour la suivante. Mais nous n'avons aucune garantie pour la suite.

La disparition de ce fond d'aide équivaut à un manque à gagner de 25 000 €.

Les dispositifs de contrats aidés ont été considérablement réduits il y a quelques mois par le gouvernement. Si aucune aide alternative n'est mise en place, le remplacement de ces contrats aidés par des contrats classiques entraînerait un surcoût d'environ 50 000 € pour la municipalité (avec le dispositif périscolaire actuel).

Outre ces 2 dispositifs, sur lesquels nous n'avons pas la main, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le choix des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée (rester à 4.5 jours ou revenir à 4 jours) n'aura que peu d'impact budgétaire.

En effet, si le dispositif périscolaire mis en place avec le rythme de 4,5 jours entraîne des dépenses supplémentaires (personnel notamment), il génère en même temps des recettes (CAF, fond d'aide de l'état et bien sûr participation des familles).

Le dispositif périscolaire à 4 jours entraîne moins de dépenses mais génère également moins de recettes.

Par ailleurs, la municipalité d'Aniane a toujours fait de la jeunesse une priorité. Même si les questions financières sont étudiées avec soin et que des arbitrages seront nécessaires, c'est bien en premier lieu l'intérêt de l'enfant et la parole de la communauté éducative qui guidera ses choix.

Evaluation de l'organisation des temps scolaires à l'école à l'issue de la réforme de 2013 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'éducation nationale) :

Source <http://www.education.gouv.fr/cid118207/les-organisations-du-temps-scolaire-a-l-ecole-issues-de-la-reforme-de-2013-quels-effets-observees.html>

Seule étude récente portant sur l'évaluation des rythmes scolaires, ce document est un peu frustrant pour qui attendrait des résultats clairs et évidents sur l'impact des rythmes scolaires sur les résultats scolaires des élèves.

En premier lieu, il ne permet pas de comparer le système à 4 jours par rapport à celui à 4,5 jours, mais uniquement les différentes organisations à 4,5 jours entre elles. Par ailleurs, dans ces délais courts, l'étude arrive à la conclusion qu'on ne peut pas encore établir des écarts significatifs selon le type d'organisation mise en place. Les variables dues au type d'organisations spécifiques de chaque école et aux conditions sociales des élèves semblent avoir un impact plus grand.

Cependant, l'étude contient beaucoup de choses intéressantes sur le ressenti des parents ; sur la comparaison avec les autres pays européens. Pour en savoir plus l'étude est disponible sur le site de la mairie <http://www.ville-aniane.com>

Point de vue de la FCPE (principale fédération de parents d'élèves)

La FCPE est particulièrement favorable au maintien de l'organisation scolaire actuelle qui prend en compte le rythme d'apprentissage de l'enfant. Il est en effet reconnu que l'enfant apprend mieux le matin. La FCPE souligne par ailleurs qu'un rythme régulier dans la semaine sans coupure est plus pertinent pour le bien de l'enfant.

<https://www.fcpe.asso.fr>

Point de vue du SNUIPP et du SE UNSA (principaux syndicats d'enseignants)

<http://consult-rythmes.snuipp.fr/les-resultats>

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Organisation-de-la-semaine-scolaire-retour-en-arriere>

DEBAT

Résumé des thèmes abordés dans les différentes interventions :

- Plusieurs intervenants, et notamment des enseignants de maternelle ont exprimé que l'organisation actuelle n'est pas adaptée aux enfants de moins de 6 ans. Qu'ils ressentent une plus grande fatigue des enfants, notamment en fin de semaine et un absentéisme sur certaines classes le mercredi matin.
- Certains enseignants d'élémentaire évoquent à l'inverse une meilleure organisation avec la semaine de 4,5 jours qui permet une demi-journée supplémentaire d'acquisition et donc un rythme d'enseignement meilleur pour les enfants.
- D'autres personnes ont évoqué une journée du mercredi devenue très chargée pour les enfants qui ont des activités extrascolaires l'après-midi.
- Certains évoquent au contraire des activités du mercredi qui se sont déplacées dans la semaine après l'école, induisant de grosses journées pour les enfants et des heures du coucher qui sont retardées.
- A l'inverse, certains rappellent qu'on ne devrait pas imposer à nos enfants le même rythme « hyperactif » que leurs parents. Ce n'est pas les rythmes scolaires qui sont en cause, mais notre rôle de parents dans notre rapport aux activités.
- D'autres ajoutent qu'il n'y a pas besoin de courir après 18h car les activités proposées aux ALP sont éducatives et accessibles à tous.
- D'autres rappellent que la fatigue est due à l'enchaînement des activités sur le long terme.
- Certains expriment que les enfants n'ont pas besoin de faire une « grasse mat », ils ont revanche besoin de se coucher à la même heure tous les jours. L'enfant se sent bien dans un rythme régulier tout au long de la semaine.
- Certains évoquent la difficulté pour les enfants de maternelle de se repérer avec la multitude d'intervenants. De plus tout se passe dans les locaux de l'école maternelle, ce qui n'aide pas l'enfant à identifier les espaces-temps.
- La question est posée d'imaginer 2 rythmes différents entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Réponse : c'est légalement possible.
- Certains demandent si on a l'intention d'interroger les enfants. Réponse : cela peut être envisageable mais une vigilance particulière à ne pas les instrumentaliser.
- Il est précisé que le choix de certaines communes de revenir à 4 jours est souvent lié à des difficultés organisationnelles : difficultés pour les communes rurales isolées de trouver des intervenants, d'assurer la fréquentation des accueils de loisirs
- Il est rappelé que le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin n'est pas possible et nous n'avons pas la possibilité non plus de modifier le calendrier des vacances scolaires.